Image not found or type unknown

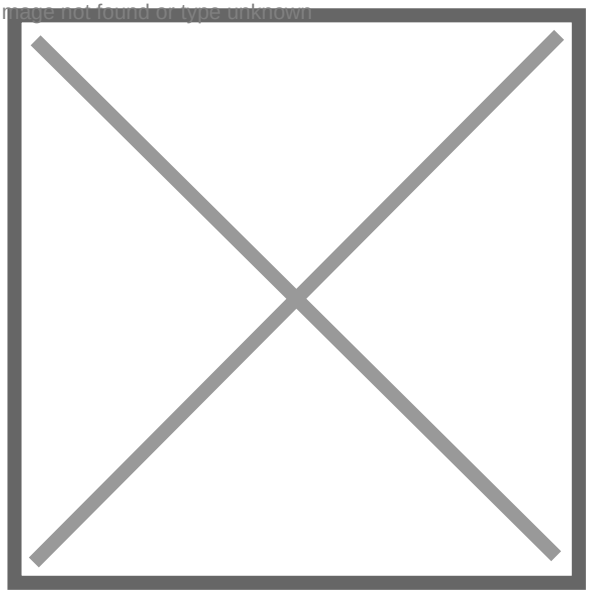

Peut elle porter plainte pour abus de faiblesse

Par **kiki131605**, le **13/07/2009** à **00:51**

Bonjour,
ma mere nous a donné a mon mari et moi
une voiture
dont elle ne se servait pas nous avons fait les papiers de cession de véhicule et carte grise barrée dans un garage devant temoins.
lorsque ma soeur à appris cela elle a essayer d'influencer ma mere pour qu'elle me reprenne le véhicule .
ma mere m'a donc appelé en me disant qu'elle allait porter plainte pour abus de faiblesse si je ne lui rendé pas
elle est meme allait jusqu'a me faire faire convoquer au commissariat alors que je suis enceinte de 8 mois .
mon mari et moi meme refusons de rendre le véhicule car nous savons pertinement qu'il n'y a pas eu abus de faiblesse et que ma mere veut recuperer cette voiture uniquement pour la donner a ma soeur ma mere a 51ans et pas de probleme de santé particuliers .
peut elle vrament porter plainte pour abus de faiblesse?

Par **chaber**, le **14/07/2009** à **07:27**

Bonjour,
A 51 ans, il ne peut généralement y avoir abus de faiblesse, fort heureusement.
Pour l'invoquer il faudrait prouver médicalement que votre mère n'est plus en état de gérer ses biens et comptes avec mise sous curatelle ou tutelle.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés